

les extraits rapportés par le savant membre pour Terrebonne, qui, il me semble, réfutent complètement les accusations que le membre pour Leeds a voulu tirer des phrases isolées dont il a fait la lecture. La seule accusation bien formulée contenue dans le rapport de lord Durham contre le Bas-Canada, a rapport à l'existence des préjugés nationaux et ceci n'a jamais été nié. Le crime de parjure ne peut se déduire des faits cités par lord Durham. Les honnêtes préjugés des jurés peuvent-ils être regardés comme des parjures? Non, ce crime n'est pas connu parmi le peuple du Bas-Canada; ils n'en font pas, eux, une matière de spéculation. Les efforts du membre pour Leeds, pour aveugler les membres de cette chambre sur le mérite de lord Durham, l'adresse, et les petits *tricks* de l'hon. membre, ont complètement échoué sous ce rapport. L'hon. membre a servi d'instrument pour attaquer lord Durham.

M. Gowan: L'hon. membre entend-il dire que j'ai cherché à diffamer le comte de Durham?

M. Drummond—Oui, vous avez cherché à le diffamer, en citant des passages isolés, et en tirant des accusations que l'ensemble, la teneur générale du rapport n'autorise pas, et que vous-même ne croyez pas (écoutez.) Je le répète, ce n'est pas par de tels moyens que l'on engagera les habitans du Bas-Canada à changer d'opinion sur le mérite du comte de Durham; ils savent qu'il y a dans son rapport certaines parties offensantes, mais ils savent aussi comment elles se trouvent là; c'est parce que ce gouverneur, comme ceux qui l'avaient précédé, était entouré d'une bande de calomnieux, d'hommes irresponsables et sans scrupule, qui pouvaient, et qui ont en effet, conseillé impunément tout ce que leur haine leur suggérait. On a dit, et entre autres, l'hon. membre pour Trois-Rivières, que l'adoption de l'amendement proposé équivalait à une approbation de tout ce qui a été avancé dans le rapport de lord Durham.

M. Viger.—Oui.

M. Drummond.—L'avez-vous lu cet amendement? Je vais le lire pour l'hon. membre pour Trois-Rivières qui est peut-être le seul dans cette chambre qui ne l'ait pas lu (rires). Après avoir lu l'amendement, M. Drummond continue: y a-t-il un seul mot dans ce paragraphe qui tend à éprouver le rapport de lord Durham? Non, tous les mots se rapportent simplement aux doctrines constitutionnelles exprimées dans ce rapport, et c'est pour elles seules que l'on remercie lord Durham. Je me suis étendu un peu sur ce point, parce que je ne voulais pas paraître en contradiction avec moi-même, car il y a des parties du rapport de lord Durham que j'ai toujours condamnées.

Nous sommes à une époque où les différends de parti devraient être mis de côté pour faire place à la discussion de grandes et importantes mesures, et si je voyais une administration torie forte et respectable, je m'occuperais moins de sa défaite que de la passage des lois importantes qu'exige l'état actuel du pays; mais je ne puis consentir à soutenir un gouvernement qui a eu recours à la fraude et à la duplicité pour se soutenir lui-même; un gouvernement si faible, qu'il est obligé de remporter les élections, sous un faux drapeau, au moyen de représentations frauduleuses, en se targuant d'une libéralité qu'il n'a point. On ferait mieux d'abaisser ce faux étendard, et de clouer au mât de la barque ministérielle le noir étendard du pirate (rire.) Les membres ministériels ne peuvent, quel qu'ardens qu'ils soient, être assez aveugles pour ne pas s'apercevoir que le ministère n'a pas tenu ses engagements solennels, qu'il a abandonné ou négligé les institutions municipales du pays. Cette négligence s'est fait sentir en particulier par rapport à cette partie du Bas-Canada, appelée les townships de l'Est. L'indolence et la négligence du ministère ont causé le plus grand tort à cette partie du pays. Des étendues de terre de trois à quatre milles carrés demandent des améliorations et on ne prend aucun moyen pour obliger les grands propriétaires à cesser de s'opposer, par leur opiniâtreté à l'avancement de ces importantes localités. Mais, malgré toutes les fautes de l'administration, on aurait pu dire quelque chose en sa faveur, si elle eût convoqué le parlement, à une époque convenable, et qu'elle eût été préparée à expliquer à cette chambre la marche qu'elle se proposait de suivre par rapport aux grandes mesures dont le besoin a actuellement besoin. Mais on n'en a pas agi ainsi. Au lieu de chercher à faire connaître au pays la politique, bonne ou mauvaise, qu'ils se proposent de suivre, ils n'ont fait qu'insulter les membres de l'opposition. Le membre pour Huron nous a parlé de sa mission en Angleterre. Le membre pour Kingston, nous a édifiés par les détails de son discours récent aux hustings, où il a dit à ses constituans qu'il était autrefois entré en parlement pour soutenir lord Metcalfe, mais que, comme son administration n'existait plus ou était à moitié usée, il emploierait tous ses travaux à leur faire avoir des chemins, etc. et autant d'argent que possible (rires) est venu ensuite le discours de l'hon. solliciteur-général du Haut-Canada (M. Cameron) prononcé avec une voix flûtée qui a dû être bien agréable à ses amis; les efforts de ce savant membre se sont réduits à établir qu'il existait un lien d'affection et de sympathie entre les tories du Haut-Canada, les membres du Bas-Canada; que dans le fait il y avait plus d'affinités entre ces deux partis, qu'entre les derniers et les réformistes du Haut-Canada. Mais comment l'hon. Sol. a-t-il prouvé son assertion? Il n'a pas cité un seul cas où ils aient voté de concert. Il est vrai que les réformistes du Haut-Canada ont voté l'un dernier sur deux questions avec les membres tories de la chambre. Mais qui avait proposé ces mesures? Ce n'est point par de tels arguments que l'on réussira à troubler la bonne intelligence qui règne entre les réformistes du Haut-Canada, et les représentans libéraux du Bas. On a peut-

être pensé qu'une de ces questions (celle des biens des Jésuites) était une question religieuse, et qu'on pourrait probablement s'en servir comme d'un levier, mais en cela on s'est encore trompé, car il est bien connu que dans le Bas-Canada, aucune différence d'opinion sur les questions religieuses n'a affecté l'harmonie sociale ou politique.

Pour revenir à la question de confiance dans les présens ministres, je demanderai s'il y a un seul journal dans le pays, sans exception, même celui qui est conduit par l'hon. membre pour Leeds, qui ne les pas censurés, quelques-uns les ont blâmés partiellement, d'autres amèrement. L'accusation de corruption fut répétée par toute la presse. L'an dernier, dans le tems que le bill du bureau des travaux passait dans cette chambre, je suggérai un amendement qui fut remporté par une majorité de deux; la question de concours sur l'amendement aurait dû être mise aux voix le jour suivant, mais on fut huit jours avant de le faire, et à cette seconde fois, un des membres du parti ministériel qui avait voté d'abord pour l'amendement, vota contre, et un autre quitta la chambre, de sorte que la décision originale fut renversée. Comme je recherchais la cause de la désertion de mes deux partisans, on m'apprit qu'il y avait eu, dans l'intervalle des huit jours, un dîner à l'hôtel Têtu; ce n'était pourtant pas une raison; subséquemment, cependant, M. l'inspecteur-général vint en chambre et proposa un amendement au bill des Subsidies, accordant aux constituans de l'un de mes déserteurs une somme de £500 que jusqu'alors le ministère avait péremptoirement refusée (écoutez.) Et quelque tems après il arriva qu'un des proches parens de celui qui avait quitté la chambre, dans la seconde occasion, plutôt que de voter d'une autre manière, fut nommé à une place (écoutez, écoutez.) Après avoir vu de mes yeux de tels procédés, pouvais-je donner mon appui au gouvernement qui y avait eu recours? Je pourrais accuser aussi le ministère d'avoir prostitué à ses mauvais desseins les situations judiciaires du pays; aucun pays ne peut être en sûreté avec un pareil gouvernement; que penserait-on en Angleterre d'un gouvernement qui oserait élever un homme sur le banc dans un but purement politique, et immédiatement après, prendre un juge obscur sur un banc obscur pour le mettre à la tête des intérêts politiques et judiciaires du pays (écoutez.) On a eu l'impudence de nous traiter d'*obstructifs*, mais les véritables *obstructifs* sont ceux qui ne pouvaient faire fonctionner le gouvernement, se cramponnant cependant à leurs places, qui pendant 4 ans n'ont pu faire passer aucune mesure d'importance, et cependant, en dépit de tout, retiennent encore le monde ministres (applaudissemens).

M. Scott—A l'ouverture de la première session de ce parlement, M. l'orateur, lorsque j'eus l'honneur de secondar la motion qui vous plaçait au fauteuil que vous occupez encore aujourd'hui, je regardai plus aux mesures qu'aux individus. J'ai trouvé l'administration actuelle au pouvoir. Je lui ai promis mon appui, parce que je croyais qu'elle en serait digne. Mais je vois aujourd'hui que cette administration sacrifie les intérêts du Bas-Canada pour enrichir l'autre partie de la province. Je n'ai que deux alternatives, remplir mon devoir consciencieusement ou résigner mon siège dans cette chambre. Quand l'Union des provinces a eu lieu, le Haut-Canada se trouvait dans un état de banqueroute, il n'avait plus aucun crédit en Europe, il ne pouvait achever les travaux qu'il avait entrepris. C'est le Bas-Canada qui a sauvé son crédit. On a dit que le célèbre Henry Clay avait déclaré que pas un pays au monde n'avancé plus rapidement que le Haut-Canada. La chose n'est pas surprenante, lorsqu'on connaît le brigandage qui a été exercé de tout tems contre le Bas-Canada. Après la conduite qu'il a tenue tout récemment, je me considère dégagé de toutes promesses envers l'administration. Y a-t-il un homme de ce côté-ci ou de l'autre côté de la chambre, qui n'ait pas quelque plainte à proférer contre ce ministère? Pour moi, je ne puis lui en signaler quelques-unes. J'avais eu la promesse expresse que le chemin entre l'Isle de Montréal et Grenville, conduisant à Bytown, sans chemin qu'il y ait par terre, serait amélioré; on a employé un arpenteur qui a reçu \$500 pour son plan, mais c'est tout ce qui a été fait. On m'avait aussi promis que les pertes essayées pendant l'insurrection dans le Bas-Canada seraient prises en considération, et sans délai, cependant, à une question faite l'autre jour au ministère par l'hon. membre pour Verchères, nous avons eu pour réponse qu'il ne serait rien fait pour liquider les réclamations. Les réclamans en seront quittes pour leurs frais de voyages et autres dépenses. Voilà quelques-unes des raisons qui m'ont porté à retirer mon appui à une administration perdue, non seulement dans mon opinion, mais dans l'opinion publique.

UN INSTITUTEUR serait prêt à prendre une situation. S'adresser. à l'Evêché de Montréal.—9 juillet.

MAISON DE PENSION.

LES Voyageurs qui sont dans le cas de visiter le beau village d'Industrie, trouveront chez le Soussigné un superbe logement et une bonne table en tout tems. Quelques Écoliers pourront avoir leur pension chez lui à la petite distance d'un arpent de sa maison au collège, aussi des voitures seront toujours prêtes à demande, partant de la Valtrie ainsi que du village à St. Charles Barrommé.

ET. PARTENAIS.

Village d'Industrie, 14 juin 1847.

AGENS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MM. E. R. FARRE, libraire.	Montréal.
D. MARTINEAU, prêtre, vicaire.	Québec.
F. PILOTE, prêtre, Directeur du Collège.	St. Anne.
VAL. GUILLET.	Trois-Rivières.
PROPRIÉTÉ DE JOS. M. BELLENGER, Prêtre, Éditeur.	
IMPRIMÉ PAR JOS. RIVET ET J. CHAPLEAU IMPRIMEURS.	